

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 12 JUIN 2017

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 12 juin 2017 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire-suppléant Luc Cauchon

Était également présente :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 11093-06-17**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DUMENT RÉ-SOLU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23-05-17**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
Remise du procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour la fourniture d'un véhicule fourgon
 - 4.1 Octroi de la soumission – Fourniture d'un véhicule fourgon
 - 4.2 Mandat pour appel d'offres de la rue Larouche FEPTEU
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Liste du personnel embauché pour 2017
 - 5.2 Octroi d'aides financières
 - 5.3 Nomination pour siéger sur le comité de transition et de concertation
 - 5.4 Appui au projet de Route du Lait dans Charlevoix
 - 5.5 Signature du protocole d'entente - Commandite Challenge Casino (Curling)
 - 5.6 Nomination de la firme Sécurité L.P. Pilote
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Construction d'une remise – 18 rue Maisonneuve
 - 7.2 Installation d'enseigne – 4 rue de la Rivière
 - 7.3 Demande de dérogation mineure – 35 rue Dion
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
- 11. Comptes**
 - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de mai 2017
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 mai 2017
- 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

**3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL
RÉSOLUTION NO. 11094-06-17**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23 mai 2017, et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

La directrice générale a remis aux membres du conseil municipal, le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 12 juin 2017 pour la fourniture d'un véhicule fourgon.

**4.1 OCTROI DE LA SOUMISSION POUR LA FOURNITURE D'UN VÉHICULE FOURGON
RÉSOLUTION NO. 11095-06-17**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour l'acquisition d'un véhicule fourgon;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue à la date et heure limite de la réception des soumissions, soit le 12 juin 2017 à 11 h et qu'après étude, cette soumission présentée par la compagnie Performance Ford Ltée est conforme;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LA-POINTE ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont retient la soumission de Performance Ford Ltée totalisant la somme de 46 512,63 \$.

QUE la présente résolution soit adressée à Performance Ford Ltée, 1500 boulevard de Comporté, La Malbaie, Québec G5A 3C2.

**4.2 MANDAT APPEL D'OFFRES – RUE LAROUCHE
RÉSOLUTION NO. 11096-06-17**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a reçu confirmation d'une aide financière dans le cadre du Programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU) pour la réhabilitation des conduites de la rue Larouche;

ATTENDU QUE la rue Larouche a été identifiée comme l'une des rues prioritaires dans le plan d'intervention de la Ville de Clermont;

ATTENDU QUE les coûts relatifs à ces travaux seront défrayés de la façon suivante :

Coût maximal admissible : 1 189 217 \$
Aide financière (83 % du coût des travaux)
Contribution du gouvernement du Québec : 392 441,57 \$
Contribution du gouvernement du Canada : 594 608,43 \$

ATTENDU QUE la Ville de Clermont s'est engagé, par la résolution no. 10881-09-16 à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet (17%) et que cette somme sera prise à même le surplus réservé-infrastructures de la Ville de Clermont;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics soit autorisé à préparer les documents d'appel d'offres qui seront distribués par le système électronique SE@O conformément à la Loi sur les Cités et Villes du Québec.

QUE la conformité des soumissions reçues sera analysée par un comité dont les membres seront nommés par la directrice générale.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ RÉSOLUTION NO. 11097-06-17

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte la liste des personnes engagées, portant le numéro de pièce P1-2017-06-12 conformément à l'article 4 du règlement no. VC-406-08 « En matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire ».

5.2 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES RÉSOLUTION NO. 11098-06-17

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- | | |
|--|----------|
| • FADOQ Les Joyeux Rentiers
<i>Aide financière annuelle</i> | 500 \$ |
| • Gym Santé Plus
<i>Aide financière 2017</i> | 5 000 \$ |
| • SLA
<i>Aide financière – Marche pour la SLA 2017</i> | 50 \$ |
| • Croix Rouge Canadienne
<i>Aide financière Fonds Inondations au Québec</i> | 600 \$ |
| • Jeanne Fillion
<i>Aide financière- Championnat canadien de Karaté</i> | 250 \$ |
| • Chasse aux trésors de Charlevoix
<i>Aide financière 2017</i> | 1 000 \$ |

5.3 NOMINATION POUR SIÉGER SUR LE COMITÉ DE TRANSITION ET DE CONCERTATION OFFICE D'HABITATION RÉSOLUTION NO. 11099-06-17

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon, soit désigné pour représenter la Ville de Clermont sur le comité de transition et de concertation de l'Office d'Habitation de Charlevoix-Est.

5.4 APPUI AU PROJET DE ROUTE DU LAIT DANS CHARLEVOIX RÉSOLUTION NO. 11100-06-17

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont appuie le projet de Route du Lait dans Charlevoix et s'engage à prévoir dans ses principales installations des espaces permettant d'accueillir les familles pour l'allaitement ou les soins au bébé.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 12 JUIN 2017

QUE la présente résolution soit adressée à Madame Brigitte Tremblay, IBCSL et Coordonnatrice – Aidons-Lait 332-100 rue St-Étienne, La Malbaie, Québec G5A 1T2

5.5 PROTOCOLE D'ENTENTE – COMMANDITE AU CHALLENGE CASINO DE CHARLEVOIX (CURLING) **RÉSOLUTION NO. 11101-06-17**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint soient autorisés à signer un protocole d'entente (portant le numéro de pièce P2-2017-06-12) avec le comité organisateur du Challenge Casino de Charlevoix concernant la tenue de l'édition 2017 de l'événement Challenge Casino de Charlevoix.

5.6 NOMINATION DE LA FIRME SÉCURITÉ L.P. PILOTE **RÉSOLUTION NO. 11102-06-17**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire confier la surveillance de l'application de la réglementation sur le contrôle de l'eau potable à l'intérieur des limites de la Ville de Clermont à la firme Sécurité L.P. Pilote;

ATTENDU QUE la firme Sécurité L.P. Pilote pourrait également, sur demande de la Ville de Clermont, vérifier la conformité des autres volets du règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

ATTENDU QUE cette firme sera autorisée à émettre des constats d'infraction contre tout contrevenant à ces réglementations.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont nomme la firme Sécurité L.P. Pilote à titre d'officier autorisé pour l'application du règlement no. VC-415-10, conformément aux conditions mentionnées dans leur offre de service du 22 mai 2017 et portant le numéro de pièce P3-2017-06-12.

QUE cette firme soit également autorisée à entreprendre des poursuites pénales et à délivrer les constats d'infraction.

QUE la présente résolution soit adressée à la firme Sécurité L.P. Pilote, 9169-4356 Québec Inc., 3540 avenue Laurin, Québec (Québec) G1P 1T5.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 CONSTRUCTION D'UNE REMISE – 18 RUE MAISONNEUVE **RÉSOLUTION NO. 11103-06-17**

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande de permis de construction de remise pour la propriété située au 18 rue Maisonneuve.

CONSIDÉRANT QUE tout projet de construction de bâtiment dans la zone 110-HA fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 12 JUIN 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que les travaux projetés respectent en partie les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-434-13;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2017-06-453 le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la demande de permis à la condition que sa finition extérieure soit de couleur blanche, qu'on y ajoute des carreaux dans les verres de la porte et qu'il n'y ait pas de volets sur la fenêtre.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la demande de permis de construction de remise pour la propriété située au 18 rue Maison-neuve, en respectant les conditions recommandées par le Comité consultatif d'urbanisme.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

7.2 INSTALLATION D'ENSEIGNE – 4 RUE DE LA RIVIÈRE RÉSOLUTION NO. 11104-06-17

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande de PIIA concernant la modification des enseignes sur le mur avant du bâtiment et sur poteau au 4 rue de la Rivière.

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-434-13;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2017-06-454 le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la demande de permis de modification des enseignes au 4 rue de la Rivière.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la demande de permis de modification des enseignes au 4 rue de la Rivière.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

7.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 35 RUE DION RÉSOLUTION NO. 11105-06-17

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure déposée le 1^{er} mai 2017 pour la propriété située au 35 rue Dion afin de réputer conforme la largeur maximale de l'allée d'accès de la résidence unifamiliale à 8,53 mètres alors que le deuxième alinéa de l'article 12.2.2.1 du Règlement de zonage n^o VC-434-13 de la Ville de Clermont stipule qu'une allée d'accès unidirectionnelle pour automobiles doit avoir une largeur maximale de 6 mètres.

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation permettrait seulement aux véhicules d'être en ligne droite avec la rue;

CONSIDÉRANT QUE beaucoup de propriétaires ont des espaces de stationnement semblables, c'est-à-dire plus large sur le terrain que l'ouverture à la rue qui est de 6 mètres maximum;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 12 JUIN 2017

CONSIDÉRANT QU'une largeur de près de 9 mètres pour une entrée résidentielle créerait un précédent;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2017-06-455 le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal le refus de la demande de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LA-POINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure au 35 rue Dion.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

11. COMPTES

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE MAI 2017 RÉSOLUTION NO. 11106-06-17

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires de mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU de ratifier les déboursés de mai 2017 au montant 104 876,94 \$ ainsi que le versement des salaires de mai 2017 au montant de 62 596,18 \$, portant le numéro de pièce P4-2017-06-12.

11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-05-2017 RÉSOLUTION NO. 11107-06-17

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2017 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 248 492,07 \$ certificat de crédit disponible numéro 2017-06-2313 et portant le numéro de pièce P4-2017-06-12.

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense décrite par la présente résolution est projetée par le conseil.

Certificat de crédit no. 2017-06-2313

Directrice générale et secrétaire-trésorière

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 12 JUIN 2017

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

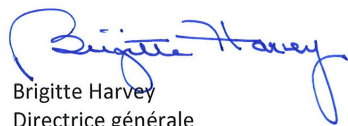
**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 11108-06-17**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE
l'assemblée soit levée à 20 h 24.

Luc Cauchon
Maire-suppléant

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale